

# ASSEMBLÉE NATIONALE

2 décembre 2025

---

RECONNAÎTRE UNE POLITIQUE NATIONALE D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET À ADAPTER LES MÉCANISMES D'ASSURANCE - (N° 2037)

Adopté

N° CD54

## AMENDEMENT

présenté par  
M. Barusseau, rapporteur

-----

### ARTICLE PREMIER

À la fin de la première phrase de l'alinéa 10, substituer aux mots :

« Haut Conseil pour le climat »

les mots :

« Conseil national de la transition écologique ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de correction pour prévoir un avis du CNTE plutôt que du HCC sur la Tracc, le CNTE étant plus pertinent car déjà consulté aujourd'hui, en pratique.